

L'an 2023 et le 16 NOVEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Salles-de-Barbezieux, sous la présidence de monsieur Jacques CHABOT.

Quorum :

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 53
Conseillers votants : 50

Dont pouvoirs : 3

Membres titulaires présents :

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3^{ème} adjointe Baignes), AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1^{ère} adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3^{ème} adjointe Barbezieux), PEREZ Géraldine (Conseillère municipale Barbezieux), DELAHAYE Françoise (5^{ème} adjointe Barbezieux), DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Maire délégué Barbezieux), COURIBAUT Carole (7^{ème} adjointe Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3^{ème} adjointe Barret), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), FOUASSIER Véronique (Maire de Condéon), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1^{ère} adjointe Reignac), POURTAU Sandrine (Maire de Saint-Bonnet), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souline), BOIBELET AVRIL Elsa (Vice-Présidente - Conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angeduc), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), LAROCHE Alexis (2^{ème} adjoint Baignes), MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), BOBE Philippe (4^{ème} adjoint Barbezieux), FONTENOY Yann (Conseiller municipal Barbezieux), PROVOST Jean-Jacques (4^{ème} adjoint Barret), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), JOLLY Patrick (Maire de Bors de Baignes), ELION Jean-Pierre (Maire de Brie-sous-Barbezieux), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Challignac), CHAPPA Patrice (1^{er} adjoint Champagne-Vigny), VEYSSIÈRE Jean-Marie (Maire de Chantillac), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengeard), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), LEMBERT Didier (1^{er} adjoint Montmérac), DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), VARENNE Michel (Maire de Salles-de-Barbezieux), HUGUES Jacky (Maire de Touvérac), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5^{ème} adjoint Val des Vignes), LE FLOCH Gilles (2^{ème} adjoint Vignolles).

Membres suppléants présents :

Mesdames GARNEAU Janine (1^{ère} adjointe Chillac), BARBOTIN Audrey (1^{ère} adjointe Etriac), VIALLE Françoise (1^{ère} adjointe Salles-de-Barbezieux).

Messieurs GIRARD Guy (1^{er} adjoint Angeduc), BOUTIN Christian (1^{ère} adjoint Condéon), BLUTEAU Jacky (1^{er} adjoint Lachaise), ROBIN Eric (1^{er} adjoint Saint-Bonnet).

Étaient excusés :

Mesdames BELLY Michèle (5^{ème} adjointe Coteaux-du-Blanzacais).

Messieurs BUZARD Laurent (2^{ème} adjoint Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), RENAUDIN Vincent (6^{ème} adjoint Barbezieux), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbretreau), MAUDET Didier (Maire de Brossac), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né).

Assistaient à la séance :

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services)

Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)

Madame MARIE-BOURGEOIS Séverine (Chargée de communication)

L'ordre du jour de la séance :

N°1 - Décision modificative n°2 du budget général et des budgets annexes

N°2 - Adoption de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes

N°3 - Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud-Charente

N°4 - Inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la communauté de communes des 4B sud Charente

N°5 - Vente de la parcelle F 1166 dite lot 6 de la zone d'activité de Plaisance à Barbezieux-Saint-Hilaire à Monsieur LIAUD ou son représentant – retire et remplace la délibération n°2023-05-08

N°6 - Avis relatif à la dérogation au principe de repos dominical des commerces de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire pour l'année 2024

N°7 - Adhésion et versement d'une subvention à l'association E.Space Aéro

N°8 - Modification des statuts du Syndicat Départemental de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit CALITOM

N°9 - Fixation des tarifs pour la location des salles du site du Château

N°10 – Fixation des tarifs pour la vente des livres de la médiathèque intercommunale

Monsieur le Président remercie Monsieur Michel VARENNE, Maire de Salles-de-Barbezieux, d'accueillir le conseil communautaire dans la salle des fêtes. Monsieur Michel VARENNE souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Elsa BOIBELET AVRIL se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 septembre 2023.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 5 août au 13 octobre 2023.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de modifier l'ordre des délibérations et de commencer par celle concernant l'adhésion à l'association E.Space Aéro puisque Monsieur Thierry SLAWY intervient ce soir pour présenter cette nouvelle association.

Le conseil communautaire approuve cette modification à l'unanimité.

Adhésion et versement d'une subvention à l'association E.Space Aéro

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président reprend l'historique et informe que le travail sur le développement d'une filière aéronautique a débuté il y a quelques années avec la CdC Lavalette Tude Dronne, porté par le Pays Sud Charente. Il s'agit de développer le territoire par quelque chose de nouveau et par ce biais, créer des emplois.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry SLAWY, Président du foyer rural de Mainfonds-Aubeville qui est organisateur de la coupe d'Europe de montgolfières, pour présenter l'association E.Space Aéro.

Madame Anne DELPECH DE MONTGOLFIER demande comment les jeunes intéressés par ce projet peuvent se mettre en contact. Monsieur SLAWY répond qu'ils peuvent le contacter. Il précise que le siège sera à Val des Vignes (Jurignac).

Monsieur Dominique DE CASTELBAJAC dit qu'il s'abstiendra car il s'impatiente un peu de voir ce projet se concrétiser.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver l'engagement de la communauté de communes dans le travail de développement de la filière aérostat et voile, d'approuver l'adhésion à l'association « E.Space Aéro », de désigner Monsieur Michel Dubojski comme représentant de la communauté de communes des 4B sud Charente au sein de l'association « E.Space Aéro », d'autoriser l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant 17 500 € par an pendant 3 ans à l'association E.Space Aéro à compter de l'exercice 2023, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité avec une abstention.

Décision modificative n°2 du budget général et des budgets annexes

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président détaille et explique les ajustements prévus.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°2 du budget général et des budgets annexes 2023 de la CdC 4B.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adoption de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président explique que le Compte Financier Unique est un document unique qui fusionne le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver les termes de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique sur le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2023 entre la Communauté de communes des 4B et l'État.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud-Charente

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération. Madame la Vice-Présidente explique que cette modification concerne principalement la défense forestière contre l'incendie (DFCI) à la suite des incendies de forêts de 2022.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud-Charente comme suit :

- Article 1 : Suppression des noms des communes.
- Article 2 : Ajout de la phrase suivante :
Le syndicat peut également agir en tant que mandataire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'ouvrages et d'équipements de défense forestière contre l'incendie (DFCI) et/ou desserte pour le compte de communes situées au sein de son périmètre, dans les conditions fixées par le code de la commande publique.
- Article 6 : Ajout de la phrase suivante :
Les règles de financement des prestations fournies par le syndicat en tant que mandataire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'ouvrages et d'équipements de défense forestière contre l'incendie (DFCI) et/ou desserte au profit de communes situées au sein de son périmètre sont fixées par délibération du comité syndical.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de la communauté de communes des 4B sud Charente

Monsieur le Vice-Président en charge de la politique publique de l'économie présente la délibération. Monsieur le Vice-Président explique que l'inventaire doit être réalisé avant le 31 décembre 2023. Il s'agit de connaître et de maîtriser les espaces fonciers disponibles.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la réalisation de l'inventaire des zones d'activité économique de la communauté de communes des 4B sud Charente.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente de la parcelle F 1166 dite lot 6 de la zone d'activité de Plaisance à BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE à Monsieur LIAUD ou son représentant - RETIRE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2023-05-08

Monsieur le Vice-Président en charge de la politique publique de l'économie présente la délibération. Monsieur le Vice-Président explique que le conseil doit redélibérer et retirer la précédente délibération car l'avis du service des domaines n'était pas visé.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver la vente dudit terrain sur la commune de BARBEZIEUX au prix de 25 725 € net vendeur et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur LIAUD David ou toute personne morale le représentant.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Avis relatif à la dérogation au principe de repos dominical des commerces de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire pour l'année 2024

Monsieur le Vice-Président en charge de la politique publique de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'émettre un avis favorable au principe de dérogation au repos dominical dans les conditions suivantes :

<u>Février</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Novembre</u>	<u>Décembre</u>
11 (St Valentin)	26 (fête des mères)	16 (fêtes des pères)	24	1, 8, 15, 22, 29

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification des statuts du Syndicat Départemental de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente dit CALITOM

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver le projet de modification des statuts de CALITOM comme suit :

- Article 1- Le syndicat prend la dénomination « Syndicat de valorisation des déchets ménagers et de production d'énergie » dit **CALITOM « Déchets et Energie »** afin de faire apparaître plus explicitement les actions du syndicat en faveur du développement des énergies renouvelables.
- Article 3.2.2 - Le terme « déchèterie » est remplacé par « pôle de valorisation ».
- Article 5.3 - Création d'un budget annexe « collecte » en remplacement de la comptabilité analytique permettant une lecture financière des compétences exercées par le syndicat.

- Article 5.3 - Modification des règles de vote, notamment budgétaires, puisque le budget annexe « collecte » ne sera désormais voté que par les délégués adhérents à la compétence collecte et les membres du bureau syndical. Il en sera de même pour les marchés et contrats de collecte ainsi que pour les suppressions/créations d'emploi relevant de la compétence « collecte ».
- Article 8 – Suppression de la conférence des Présidents qui est remplacée par un comité stratégique.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation des tarifs pour la location des salles du site du Château

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'adopter la nouvelle tarification des salles dites Visioconférence et le théâtre comme suit :

- Tarifs d'occupation de la salle visioconférence :
 - **Tarif association** : 50€ demi-journée ou 90€ la journée (1 mise à disposition gratuite par association / an)
 - **Entreprise ou privé** : 100€ demi-journée ou 200€ la journée
- Tarifs d'occupation du Théâtre :
 - **Tarif association** : 200€ sans technicien et 300€ avec technicien
 - **Entreprise ou privé** : 400€ sans technicien et 600€ avec technicien
- Ces tarifs ne s'appliquent pas pour les communes présentes sur le territoire de la CDC

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Fixation des tarifs pour la vente des livres de la médiathèque intercommunale

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de donner son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- vendus aux tarifs de 1€, 2€, 5€ ou 10€ par document à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque intercommunale, soit dans ses locaux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées seront réaffectées au budget médiathèque ;
- cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
- détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

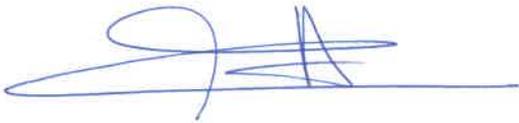
Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président rappelle l'initiative des 4B du Noël Solidaire du 8 novembre au 8 décembre avec des dons de jouets et d'alimentation pour l'association « les restos du cœur ».

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21 heures 30.

Jacques CHABOT
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Chabot', with a long horizontal line extending to the right.

Elsa BOIBELET AVRIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Boibelet', with a long horizontal line extending to the right.